

Suivi médical et social des agents de la CAGB par les services de la Ville de Besançon - Conventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon met en place et développe progressivement ses services.

Elle souhaite que le personnel relevant de sa compétence bénéficie d'une surveillance médicale professionnelle telle que prévue par la réglementation ainsi que d'un suivi social.

Elle a sollicité, à cet effet, la Ville de Besançon qui assure aujourd'hui de tels suivis de ses propres agents ainsi que ceux du CCAS. Certains de ceux-ci étant susceptibles de devenir agents de la GAGB dans le cadre du transfert de divers services, il apparaît important que la surveillance médicale professionnelle et le suivi social des agents de la CAGB et de la Ville de Besançon soient assurés par les mêmes services afin d'éviter toute rupture.

Cette prestation pourrait être assurée par les services municipaux concernés moyennant une redevance de 53 € par agent pour le suivi médical et 42,50 € par agent pour le suivi social. Il est précisé que le nombre d'agents de la CAGB concernés sera d'environ 70 à la date du 1^{er} janvier 2004.

Cette même date du 1^{er} janvier 2004 pourrait être fixée pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire à signer les deux conventions à intervenir avec la CAGB sur les bases indiquées ci-dessus.

«M. LE MAIRE : Ça répond d'ailleurs en partie à la question d'Alexandre CHIRIER, c'est qu'on essaie autant que faire se peut de nouer des partenariats. On vient de le faire avec l'informatique, on le fait avec les assistantes sociales, avec les médecins du travail, il y a donc beaucoup de partenariats qui se mettent actuellement en place».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Ressources Humaines et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.